

	TARIF REDUIT	TARIF 1	TARIF 2	TARIF 3
1 entrée	2,50 €	3,50 €	5,00 €	6,00 €
10 entrées	20,00 €	30,00 €	40,00 €	48,00 €
Carte annuelle	100,00 €	150,00 €	260,00 €	312,00 €
Test d'aisance aquatique	prix de l'entrée + 1€.			
Activité « l'eau pour rayonner »	8,00 € la séance (droit d'entrée inclus)			
Activité « le corps pour rayonner »	4,00 € la séance (droit d'entrée inclus)			

- **Activités** réservées au public affecté par un trouble envahissant du développement neurologique se caractérisant par une interaction sociale déficiente pour lesquelles l'accompagnateur devra s'acquitter d'un droit d'entrée.

- « l'eau pour rayonner » : 45 min, travail de la motricité, de la compréhension de consignes, de l'autonomie et adaptation au milieu aquatique.

- « le corps pour rayonner » : 45 min, gymnastique corporelle menée avant l'activité « l'eau pour rayonner »

- **Test d'aisance aquatique** : test destiné à obtenir une attestation d'aptitude à la natation, souvent demandé dans le cadre de départ en colonie ou d'inscription en centre de loisirs. Une pièce d'identité sera à présenter obligatoirement.

- **Invitation gratuite** : numérotée et valable pour deux personnes, elle peut être attribuée sur demande et selon les disponibilités à des écoles (kermesses), des associations, et/ou à des organismes, de façon exceptionnelle et pour des raisons revêtant un intérêt local.

**TARIF 1** est appliqué aux « **Résidents Antibois** », usagers qui demeurent sur le territoire de la commune d'Antibes Juan-les-Pins, sur présentation d'un justificatif.

**TARIF 2** est appliqué aux :

- « **Résidents CASA** » : usagers qui demeurent sur le territoire de la CASA (Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis) sur présentation d'un justificatif.

- **Les adhérents à des comités d'entreprise (CE)**, quelle que soit la domiciliation, après accord écrit entre la Ville et le-dit CE.

**TARIF 3** est appliqué aux « **Résidents HORS CASA** », dans tous les autres cas ou à défaut de justificatif.

**TARIF REDUIT** est appliqué à l'usager pouvant justifier de l'une des situations particulières suivantes :

- Les enfants de 4 ans à 17 ans révolus (gratuit pour tous les enfants de moins de 4 ans),
- Les parents ayant au moins 3 enfants de moins de 18 ans à charge (sur présentation du/des livrets de famille uniquement). S'agissant de familles recomposées, un justificatif de vie commune devra être présenté afin que soit pris en compte le nombre d'enfants dans sa totalité,
- Les invalides de plus de 50% sur présentation de la carte d'invalidité, ainsi que leur accompagnateur,
- Les détenteurs de la carte « LOL 16/25 »,
- Les détenteurs du Passeport Azur,
- Les demandeurs d'emploi sur présentation de l'attestation de situation personnelle des droits datant de moins d'un mois,
- Les bénéficiaires du RSA, ou de tout revenu minimum d'aide sociale sur présentation de justificatif.
- Les étudiants,
- Les militaires,
- Les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, les fonctionnaires de la Police nationale, le personnel du centre hospitalier d'Antibes,
- Les membres du Comité d'Entreprise de la Ville d'Antibes,
- Les personnes âgées de 70 ans et plus,

Un justificatif permettant d'établir que l'usager remplit au moins l'une de ces situations sera exigé.